

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 406

Artikel: Italie : les impasses de la libéralisation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018663>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Télévision par câble: rude empoignade

Que reste-t-il, quelques semaines après, de cette âpre querelle sur la liberté d'expression, de cette mise en accusation des programmes télévisés? Le communiqué « apaisant » du comité directeur de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande réaffirmant sa « confiance à l'égard de la direction du personnel de la TV romande » aurait-il suffi à refroidir les enthousiasmes de ceux qui se voyaient déjà séparant l'ivraie (à gauche) et le bon grain (de droite) dans les rédactions de la radio et de la TV?

Si les cris se sont tus pour l'instant, les effets de la campagne de dénigrement systématique menée pour influencer le jugement de l'autorité supérieure de la SRTR (où la droite est représentée en surnombre) ont sans doute encore aujourd'hui des effets souterrains. On en jugera à l'usage de la radio et de la télévision.

Il reste que sur le « front » des moyens de communication de masse, d'autres affrontements sont en cours qui, pour faire moins de bruit, n'en sont que plus cruciaux. Telle cette empoignade à propos de la télévision par câble! On sait que l'interdiction de faire de la publicité sur les réseaux de programmes locaux de radio-télévision (à l'essai), prévue dans le projet d'ordonnance préparé par le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, s'est heurtée à l'opposition farouche d'associations de télévision par câbles. D'où le report de la mise en vigueur de cette ordonnance, du 1er mai à début juillet au plus tôt. On saisit toute l'importance commerciale du débat; il y va aussi certainement de la liberté d'expression; et la situation se corse encore du fait qu'après le refus du projet d'article constitutionnel radio-tv par le peuple, on ne sait pas trop qui a la compétence de trancher en la matière...

En tout état de cause, il s'agit d'un domaine où l'on avance à tâtons, tant sont nombreuses les

inconnues : avenir de ce mode de communication, poids véritable de cette façon de s'exprimer (on pourra une fois de plus l'expérimenter à Genève, aux Avanchets et à Onex, où des écrans seront ouverts sous peu, comme à Renens ces jours-ci), développement technique prévisible, etc.

Pour l'instant, jetons donc un coup d'œil à l'étranger, plus avancé que nous dans ce domaine, en Italie par exemple, où certaines conclusions semblent déjà s'imposer.

Italie: les impasses de la libéralisation

TV Teramo, Tele libera Firenze, Tele Lazio, deux stations à Gênes, six à Rome, des réseaux indépendants de télévision naissent, meurent et renaissent dans toute l'Italie. Et des radios locales de gauche, de droite, vertes, noires, jeunes. On attendait des voix des régions et des communes, une plus grande démocratie dans l'information. En réalité, après la grande libération sur les ondes, on voit déjà dominer les monopoles des industries privées plus soucieuses de leurs bénéfices que des intérêts publics.

Après maintes péripéties, piratages, interdictions, saisies, procès et recours, les stations indépendantes de télévision ont été finalement autorisées en Italie. Rendu public en juillet 1974, l'arrêt de la Cour constitutionnelle déclarait

« que c'est à bon droit que l'Etat a le monopole des transmissions, pour autant qu'il concerne les transmissions sur l'ensemble du pays;

» que les stations indépendantes de télévision par câble sont légales, pour autant qu'elles ne desservent qu'une petite partie du territoire;

» que les stations-relais qui retransmettent les émissions étrangères sont autorisées tant qu'elles ne font pas obstacle aux émissions nationales. » Cet arrêt était fondé sur les articles de la Constitution qui garantissent la liberté du droit d'expression et celle de l'initiative économique privée. En fait, il consacrait le déclin du monopole de

l'Etat en matière d'émissions radio et télévision. Il enregistrait une situation nouvelle : l'apparition sur le marché d'un matériel léger et bon marché permettant l'émission et la transmission de programmes de radio et de télévision. D'où un nouvel arrêt de juillet 1976 déclarant légale la transmission par ondes de la radio et de la télévision tant qu'elle conserverait un caractère local. A la fin de 1975, on comptait 52 stations de transmission par câble et une douzaine pour la transmission par ondes; et plus de 100 stations indépendantes de radio. En 1976, le Ministère italien des P et T aurait reçu plus de 700 demandes d'autorisation pour des stations de télévision par câble. Il faut ajouter que dans le vide juridique — une réglementation devrait être édictée prochainement — qui caractérise la situation actuelle, l'évolution est très rapide. La majorité des télévisions indépendantes utilisent déjà la transmission par ondes.

La RAI diffuse maintenant deux programmes : l'un est contrôlé par la droite, l'autre par la gauche. Quant à la troisième chaîne régionale, prévue pour 1978, elle serait gérée par l'administration provinciale. Instruments de puissance, ces nouveaux médias régionaux et locaux peuvent devenir de bons placements. Aussi toutes les forces tentent-elles de les investir : maisons d'édition, entreprises de presse, industries, Eglise, syndicats, partis politiques.

L'industrie d'un côté, l'animation de l'autre

Deux études de cas. Le Comité de l'éducation extrascolaire et du développement culturel du Conseil de l'Europe vient de publier une étude sur « les réseaux indépendants de télévision en Italie »¹. C'est ce document qui nous donne l'essentiel de notre information, en particulier les deux cas qui sont comme l'alternative des télévisions locales : fonction commerciale ou fonction communautaire et locale.

¹ Strasbourg, janvier 1977.

« Nous considérons notre station comme une industrie », a précisé le directeur de Telenapoli. Société par actions à but lucratif, la station emploie 146 personnes. On compte officiellement 60 000 abonnés mais l'audience, avec la transmission par ondes, pourrait dépasser 1 million de téléspectateurs. Les flashes publicitaires et les parrainages de programmes par des marques commerciales assurent l'essentiel des recettes.

La station diffuse neuf heures de programme par jour, soit de 17 heures à 2 heures. La moitié du temps d'antenne est occupé par des films, le reste consistant en bulletins d'informations, événements locaux, émissions pour les enfants, sports et musique. Pas d'émission en direct, à part la retransmission occasionnelle des séances du Conseil municipal. Cette télévision indépendante se considère comme apolitique et elle affiche une vocation de distraction.

Rappelons que toutes les stations sont soumises à une réglementation très générale et très provisoire qui ne semble guère respectée :

— le nombre des abonnés ne doit pas dépasser 40 000.

— les annonces publicitaires ne doivent pas dépasser 5 % du nombre total d'heures d'antenne, soit six minutes par heure.

— plus de la moitié des programmes doivent être produits localement.

Deuxième cas, qui est comme l'opposé du premier : Tele Oltrepo, à Pavese. Société par actions, le capital a été souscrit par le personnel de la station et quelques chefs d'entreprise locaux. Recettes publicitaires et subventions de la commune permettent d'équilibrer le budget, car il y a à peine mille abonnements privés.

L'audience de la station devient assez importante. La plupart des cafés constituent des relais très fréquentés et la transmission par ondes devrait prochainement desservir une population de près d'un million d'habitants sur un rayon de 35 km environ.

Toutes les personnes travaillent dans la station à temps partiel et reçoivent une rémunération assez

faible. A noter que certaines sont attachées au journal local. Limité à huit à dix heures par semaine pendant cinq jours, le temps d'antenne comporte deux bulletins d'information, une heure consacrée à l'actualité, un spectacle de jeux télévisés, des entretiens, des reportages, des films. A part ces derniers, tout est produit localement. Et les émissions en direct, où la participation des téléspectateurs paraît importante, sont nombreuses : bulletins d'information, conférences-débats, séances du Conseil municipal.

Nous relevons dans les éléments d'évaluation : « Malgré tout, nous avons obtenu des résultats positifs. Auparavant, rares étaient les personnes, et toujours les mêmes, qui suivaient les séances du Conseil municipal. Maintenant, comme tout le monde les regarde, les conseillers ne peuvent plus dormir pendant les réunions ».

Mise à la disposition de tous les partis et de toutes les forces sociales, la station joue un rôle de stimulant et de relais entre les autorités et la population. Certaines mesures décidées par la municipalité, notamment les plans d'urbanisme, ont fait l'objet de reportages et de débats. Leur impact a dépassé de loin celui de la presse écrite. D'où une meilleure information et surtout une plus grande participation de la population.

Entre ces deux extrêmes, une station commerciale à but lucratif et une station communautaire qui veut jouer un rôle politique sans parti pris, il y a quantité d'autres formules. Une des plus originales : une coopérative où les téléspectateurs peuvent devenir producteurs, des techniciens étant à la disposition du public.

D'un monopole à l'autre

Le même phénomène se constate dans plusieurs pays européens : les programmes nationaux sont concurrencés par ceux des télévisions étrangères. Ainsi en Italie : aux heures d'écoute maximale on compte environ 20 millions de téléspectateurs pour la RAI et 10 millions pour les chaînes françaises et suisses. Que des réseaux de télécommu-

nications se développent sur le plan régional et sur le plan local apparaît dès lors comme une réaction de vitalité.

Pour l'instant, les chaînes de télévision indépendantes ne touchent guère plus de trois millions de personnes. Leur audience, en particulier celle des programmes communautaires de type artisanal, paraît très limitée. Durera-t-elle plus que le temps d'une mode ? En revanche, le succès des stations locales de radio est assuré. Presque toute la population italienne peut les écouter. Chaque jour on compte plus de dix millions d'auditeurs. Par sa souplesse, son coût très faible, ses dimensions d'intimité, la radio s'affirme comme le moyen de communication le plus adapté à la décentralisation et à l'animation locale.

Place au divertissement

Le monopole de la RAI n'est pas remis en cause par la prolifération de stations indépendantes. Leur vocation reste différente à moins qu'elles ne deviennent à leur tour des industries de loisirs. Déjà, on observe une tendance vers la constitution de monopoles entre les mains d'entreprises privées et d'intérêts politiques et financiers les plus divers. Les petites stations locales, à vocation de service et d'animation communautaire, ne vont-elles pas disparaître ? Les programmes commerciaux à dominance de distraction se multiplient ? Et tous les sondages le prouvent : dans tous les pays européens les téléspectateurs préfèrent le divertissement...

La libéralisation des télécommunications ne favorise pas nécessairement la démocratie. Les télévisions indépendantes à l'italienne tendent à devenir commerciales avec prolifération de programmes de divertissement et de fiction. Faute d'une réglementation précise et d'une politique nationale de l'information, la liberté ne fera que conforter les monopoles des pouvoirs déjà établis sur le plan régional et sur le plan local.